



Membres présents : Jérôme PEREIRA SANTERRE, Michel MERIC, Patrick LAFONT, Alain CABÉ, François CHAUVET, Steeve DENOY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO **Membres excusés et représentés par pouvoir :** Frédéric CAMPS (donne pouvoir à : Jérôme PEREIRA SANTERRE), Séverine COMMENGE (donne pouvoir à : Gilberte VALERO), Sylvie GOUZY (donne pouvoir à : Michel MERIC), Serge KOSMINSKY (donne pouvoir à : Alain CABÉ)

Membres Absents :

Président de séance : Jérôme PEREIRA SANTERRE

Secrétaire de séance : François CHAUVET

Ordre du jour :

- 1 Vote des taux d'imposition 2025
- 2 Vote des subventions aux associations
- 3 Vote du budget primitif 2025 - Budget principal
- 4 Vote du budget primitif 2025 - Budget panneaux photovoltaïques
- 5 Vote du budget primitif 2025- Lotissement le Vieux Moulin
- 6 Budget principal- Provision pour dettes douteuses
- 7 Budget principal-Fongibilité des crédits
- 8 Budget Panneaux Photovoltaïques-Reversement de l'excédent de fonctionnement au budget principal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - ANNÉE 2025

Monsieur le Premier Adjoint propose de diminuer les taux d'imposition 1.5% par rapport à ceux votés en 2024 et de les porter en 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâtie :	45.69%
- Taxe foncière non bâties :	140.21%
- Taxe d'habitation :	22.66%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la diminution des taux de 1.5% par rapport à 2024.
- **ADOpte** les taux de fiscalité locale énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Premier Adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2025 ont été présentées au sein de la commission de culture.

Un tableau annexé à la délibération récapitule l'ensemble des subventions proposées pour l'année 2025.

Monsieur le Premier Adjoint propose de valider les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

NOM ASSOCIATION	Montant
ACCA LES BORDES SUR ARIZE	350,00 €
AMI.SAPEURS-POMPIERS	400,00 €
AMICALE DES ÉCOLES	400,00 €
ARIZE RANDO PYRÉNÉES	200,00 €
ASSOCIATION C-LITURGIQUE	400,00 €
ASSOCIATION-GYMNASTIQUE-SPORT POUR TOUS	400,00 €
CLUB DU 3EME AGE	200,00 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	3 500,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	300,00 €
ENTRAIDES ARIZE-LEZE	600,00 €
ONAC	50,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	350,00 €
RUGBY VAL XV	200,00 €
SOC PÊCHE LE GOUJON	200,00 €
SPÉLÉO CLUB DE L'ARIZE	200,00 €
C'EST NOUS PRODUCTION	300,00 €
SOLIDARITÉ PAYSANS ARIÈGE	200,00 €
ARTISANS ET PRODUCTEURS D'ICI	300,00 €
TOTAL VERSÉ	8 550,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

Vote du budget primitif 2025 - Budget principal

Monsieur le Premier Adjoint procède à la présentation du budget. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget principal de l'exercice 2024 de la commune de Les Bordes sur Arize,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
011	Charges à caractère général	384 200.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	391 000.00
014	Atténuation de produits	5 000.00
65	Autres charges de gestion courante	88 882.77
66	Charges financières	65 000.00
67	Charges spécifiques	10 000.00
68	Dotations aux amortissements, aux dep.	63320.45
Total dépenses de fonctionnement		1 254 235.99

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
70	Produits de services	19 300.00
73	Impôts et taxes	34 231.00
731	Impositions directes	318 559.00
74	Dotations et participations	127 744.00
75	Autres produits de gestion courante	361913.09
76	Produits financiers	5.00
013	Atténuation de charges	10 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	535 589.48
040	Recettes d'ordre	5 000.00
Total recettes de fonctionnement		1 412 341.57

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
001	Déficit d'investissement reporté	119 680.79
16	Emprunts et dettes assimilés	68 000.00
21	Immobilisations corporelles	88 000.00
OP 81	BÂTIMENTS COMMUNAUX	7 000.00
OP 82	ÉCOLE	33 000.00
OP 83	ALLEE DES PEUPLIERS	10 000.00
OP 84	EPFO-ILOT FERNAND ICRES	20 000.00
042	DÉPENSES D'ORDRE	5 000.00
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT		826 313.25

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLÉ	MONTANT
10	Dotations, fonds divers et réserves	175 678.67
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000.00
OP 80	VOIRIE COMMUNALE	348 487.00
OP 81	BÂTIMENTS COMMUNAUX	37 225.21
OP 82	ÉCOLE	15 089.60
042	OPERATIONS D'ORDRE	248 832.77
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		826 313.25

Vote du budget primitif 2025 - Budget panneaux photovoltaïques

Monsieur le Premier Adjoint procède à la présentation du budget. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget panneaux photovoltaïques de l'exercice 2025 de la commune de Les Bordes sur Arize,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**ARTICLE 1 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	24 000.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00
65	Autres charges de gestion courante	5.00
66	Charges financières	18 000.00
67	Charges spécifiques	94 130.41
042	Opérations d'ordre	50 558.83
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		186 694.24

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	175 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 694.24.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		186 694.24

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	60 000.00
21	Immobilisations corporelles	20 000.00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		80 000.00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédent d'investissement reporté	45 552.11
040	OPÉRATION D'ORDRE	50 558.83
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		96 110.94

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025- LOTISSEMENT LE VIEUX MOULIN

Monsieur le Premier Adjoint procède à la présentation du budget. Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget LOTISSEMENT LE VIEUX MOULIN de l'exercice 2025,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 500.00
66	Charges financières	7 500.00
	Opérations d'ordre	120 999.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		130 999.00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	7332.77
75	Autres produits de gestion courante	113 915.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 667.23
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		130 999.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	13 004.48
	Opérations d'ordre	120 999.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		134 003.48
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
001	Excédent de fonctionnement reporté	13 004.38
	Opérations d'ordre	120 999.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		134 003.48

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme.

Budget principal-Fongibilité des crédits

Monsieur le Premier Adjoint expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Les Bordes-sur-Arize est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Secrétaire de séance,
François CHAUVET



Le Premier Adjoint,
Jérôme PEREIRA SANTERRE

